

DOB | Retour sur le traditionnel débat d'orientations budgétaires

Le 20 octobre 2023, le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu au cinéma Pathé d'Evreux. Cet événement annuel incontournable a permis au Président et ses Vice-Présidents de faire le bilan de l'année en cours, de présenter les projets réalisés et la stratégie d'investissement, et d'exposer les orientations budgétaires envisagées pour 2024 par thèmes de façon que le débat soit encore plus riche.

Pour cette nouvelle année, les orientations se traduisent par le prolongement de la stratégie d'investissements définie ces dernières années en faveur de l'investissement public local, ainsi que la mise en œuvre de projets liés à la transition énergétique du territoire départemental qui, pour partie, fait l'objet d'un budget annexe spécifiquement dédié à la production d'énergie renouvelable, notamment les investissements en photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Le SIEGE 27 doit faire face à quatre grands défis majeurs pour définir sa stratégie budgétaire. Dans un contexte géopolitique tendu et un environnement économique complexe. Ces défis incluent :

- Celui des transitions : l'accélération du réchauffement climatique a des conséquences sur l'environnement et les modes de vie. L'urgence conduit le SIEGE 27 à se mobiliser pour limiter l'impact de ces changements sur les réseaux d'électricité et de télécommunications, accompagner la migration des consommations d'énergie fossile vers un mix énergétique qu'il défend autour de l'électricité, du biogaz et du bois-énergie.
- Celui de la maîtrise de la demande en énergie absolument indispensable pour nos collectivités dans une double logique de réduction de la consommation et d'économie budgétaire : audits énergétiques, accompagnement à la rénovation bâtiminaire, réduction de la consommation électrique de l'éclairage public, ...
- Celui des mobilités qui influencent progressivement les territoires. Le SIEGE, acteur de la mobilité électrique a adopté son schéma directeur, expérimente la mobilité hydrogène et soutient les démarches en faveur du bioGNV. Les EPCI autorités organisatrices de la mobilité doivent construire leur propre plan, ce qui suppose de nouvelles coopérations avec le SIEGE sur les items précités.
- Celui de la production d'énergie renouvelable qui est indivisible de l'aménagement de l'espace. La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) confirme l'intuition du SIEGE d'associer le plus étroitement possible les communes et les EPCI au développement des différentes filières d'énergie renouvelable. La création de la Société d'Economie Mixte, formellement réalisée le 06 octobre 2023 a vocation à servir les territoires eurois, tous engagés dans la déclinaison des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et de leurs PCAET lorsqu'ils existent.

La présentation s'est articulée en six grandes parties :

- I. L'environnement économique, financier et législatif dans la préparation budgétaire 2024.
- II. Le renforcement des réseaux et l'éclairage public au cœur des enjeux de transition énergétique.
- III. Les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie.
- IV. La mobilité durable : Le SIEGE 27 au rendez-vous de la transformation des modes de circulation.
- V. Les outils de mutualisation au service de la solidarité départementale et régionale.
- VI. Les prévisions budgétaires.

N'hésitez pas à consulter la présentation complète via ce [lien](#).

Publié le 10 novembre 2023